

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 438

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 15**

Supprimer les alinéas 15 à 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La lutte contre la fraude au paiement des cotisations par les employeurs doit être une priorité.

En effet, selon un rapport de la Cour des comptes cette fraude est estimée entre 20,1 et 24,9 milliards d'euros pour l'année 2012. Cette somme comblerait le déficit de la sécurité sociale pour 2014.

Le développement des transactions alors même que les moyens de contrôle sont largement insuffisants ne serait pas un bon signe envoyé aux employeurs dans l'illégalité.